

Quartier St-Henri

Rue du Collège, près de l'église; rue du Couvent, près du couvent; à l'angle des rues St-Antoine et Bourget, près de la "American Tobacco Co."; rue Delisle, en arrière de la "Pringle Co."; à l'angle des rues Workman et Rose de Lima, près de la "Protestant High School"; rue Turgeon, entre les rues St-Ambroise et Ste-Emilie; à l'angle des rues Ste-Elizabeth et Notre-Dame; rue Delinelle, vis-à-vis le No 238, près de la "Simonds Canada Saw Co."; à l'angle de la rue Ste-Marie et de la Côte St-Paul; à l'angle des rues Ste-Emilie et Berthelot; à l'angle des rues St-Ambroise et Beaudoin; à l'angle des rues St-Ferdinand et St-Jacques; rue du Collège, en arrière du collège; rue St-Ambroise, vis-à-vis la "Montreal Bleaching Co."; à l'angle des rues Laçasse et St-Antoine; rue St-Antoine, vis-à-vis le No 1210; à l'angle des rues Ste-Emilie et Ste-Marguerite; rue Beaudoin, près du chemin de fer, et à l'angle des rues Notre-Dame et Ste-Marguerite. Total, 20 bornes-fontaines.

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et que soit présenté au Conseil un rapport recommandant de prier le service de l'Aqueduc d'installer les bornes-fontaines ci-dessus, sans délai.

4.—Soumises et lues des lettres: du "Montreal Board of Trade", de la "Shipping Federation of Canada", et de l'Association des Manufacturiers Canadiens, demandant d'installer dans le port un bateau à incendie pour protéger les intérêts maritimes et la propriété.

Est aussi soumis un extrait des minutes d'une assemblée générale de la "Shipping Federation of Canada", tenue le 6 juillet 1908:

"Attendu qu'il est venu à la connaissance de la Fédération que les appareils à incendie sont insuffisants pour protéger la propriété, dans les limites du port de Montréal;

"Attendu que cette insuffisance des moyens de protection contre l'incendie est dû au rapide développement du port, depuis que les grands entrepôts, à deux étages, ont été érigés sur les quais, ce qui a entièrement révolutionné les conditions qui existaient auparavant, alors que la plus grande partie des cargaisons était livrée directement sur les quais.

"Attendu qu'il arrive souvent que des marchandises pour un montant s'élevant à six millions de dollars (\$6,000,000), se trouvent emmagasinées dans les entrepôts sur les quais;

"Que dans le but de faire face aux besoins actuels, il est essentiel que l'on se pourvoit d'autres appareils pour combattre les incendies dans le port".

En conséquence, il fut unanimiment

Résolu: "Que la "Shipping Federation" prie instamment le Conseil Municipal de Montréal d'installer dans le port, "un bateau à incendie, muni de 12 jets et d'une capacité totale de quatre à huit mille gallons d'eau à la minute, pour protéger la propriété, les marchands et les armateurs".

Il est, de plus,

Résolu: "Qu'une copie de la présente résolution, portant "le sceau de la Fédération soit transmise à Son Honneur le Maire, pour qu'il la soumette aux Commissions des Incendies et des Finances du Conseil Municipal".

A la suggestion de M. le président, il est

Résolu: De nommer une sous-commission composée de M. le président et de MM. les échevins Mercier et David, pour conférer avec la Commission des Finances et les intérêses, au sujet de la question de la protection du port contre l'incendie, et pour étudier la question de savoir s'il serait opportun d'installer un bateau à incendie dans le port de Montréal.

5.—Soumis un rapport conjoint de MM. L.-R. Montbriant et A.-F. Lapierre, architectes, au sujet des dommages causés à l'atelier de réparations du service des Incendies par le tramway No 515 de la "Montreal Street Railway", et déclarant qu'ils ont estimé et fixé les dommages causés par ce tramway au montant de \$127.

Résolu: Que ce rapport conjoint soit reçu et renvoyé au trésorier de la Ville avec instructions de percevoir ledit montant de \$127.

6.—Soumis une note de \$78.50 de M. Jos. Marcotte pour réparations à l'atelier de réparations du service des Incendies, nécessitées par les dommages susdits. Ladite note étant une partie des dommages causés par le tramway de la "Montreal Street Railway", il est

St. Henry ward

College, near Church; Convent street, near the convent; corner St. Antoine and Bourget streets, near American Tobacco Co.; Delisle street, rear of Pringle Co.; corner Workman and Rose de Lima streets, near Protestant High School; Turgeon street, between St. Ambroise and Ste. Emilie streets; corner Ste. Elizabeth and Notre-Dame sts.; Delinelle street, opposite No. 238, near Simonds Canada Saw Co.; corner Ste. Marie and Côte St. Paul; corner Ste. Emilie and Berthelot streets; corner St. Ambroise and Beaudoin; corner St. Ferdinand and James streets; College street, in rear of college; St. Ambroise street, opposite Montreal Bleaching Co.; corner Lacasse and St. Antoine streets; on St. Antoine street, opposite No. 1210; corner Ste. Emilie and Ste. Marguerite streets; on Beaudoin street, near railway and corner Notre-Dame and Ste. Marguerite streets. Total, 20 hydrants.

Resolved: That the report be received, and a report made to Council recommending that the Water Department be requested to place the above hydrants without delay.

4.—Submitted and read letters from the Montreal Board of Trade, the Shipping Federation of Canada and from the Canadian Manufacturers' Association, asking to provide the Harbour with a fire boat for the protection of shipping and property; there was also submitted an extract from the minutes of a general meeting, of members of the Shipping Federation of Canada, held the 6th day of July 1908:

"Whereas, it has come to the knowledge of this Federation that the Fire appliances are inadequate for the protection of property within the harbour of the port of Montreal.

"Whereas, this has been brought about by the rapid development of the port since the large double decked sheds have been erected on the wharves, entirely revolutionizing the conditions that previously existed, when the greater part of the cargoes were delivered from the open wharves ex ship.

"Whereas the value of goods that may be at times stored in the wharf sheds will amount to six million dollars (\$6,000,000).

"That to meet the new conditions it is essential for the development of the port that further appliances for combating fires be provided.

"Therefore, it was unanimously resolved that the shipping Federation of Canada respectfully urge the Council of the City of Montreal to provide a Fire Boat with 12 jets, and with a total capacity of from four to eight thousand gallons per minute to protect the merchants and shipowners' property from the water side of the Harbour.

"It was further resolved, that a copy of this resolution, bearing the seal of the corporation, be forwarded to His Worship the Mayor, for submission to the Fire and Finance Committees of the Council of the City of Montreal."

At the suggestion of the chairman, it was

Resolved: That a sub-committee composed of the chairman, Ald. Mercier and David be appointed to meet the Finance Committee and others, regarding the question of fire protection in the Harbour, and to study the opportunity of placing a fire boat in the port of Montreal.

5.—Submitted a joint report from Messrs. L. R. Montbriant, and A. F. Laferrière, architects, relative to damages caused to the repair shop of the Fire Department, by a Montreal Street Railway car, No. 515, and declaring that they have appraised and determined the damages caused by said car at the amount of \$127.

Resolved: That the joint report be received and referred to the City treasurer with instructions to collect said amount of \$127.

Submitted an account to the amount of \$78.50 from Mr. Jos. Marcotte re repairs made in connection with damages caused to the repair shop of the Fire Department, the said account being part of damages caused by a street railway car. It was